

Diane Rhéaume
Secrétaire générale
CRTC
Ottawa (Ontario)
K1A 0N2

Objet : Rapport de Quebecor Média relatif aux avantages tangibles tels qu'exigés par la décision CRTC 2001-384

Madame la secrétaire générale,

Il nous fait plaisir de vous transmettre le rapport des dépenses encourues au cours de l'année 2001-2002 en rapport avec les avantages tangibles exigés par le Conseil dans sa décision CRTC 2001-384 autorisant la prise de contrôle de Groupe TVA inc. par Quebecor Média inc. (QMI).

Quebecor Média est fière de souligner que TVA a largement dépassé certaines des attentes exprimées par le CRTC en particulier celles qui concernent les investissements réalisés dans la programmation des heures prioritaires et le recours à la production indépendante.

Au cours de l'année 2001-2002, TVA a dépensé un montant de 15,3 M \$ en vue de respecter le niveau de base hebdomadaire de 8 heures pour la programmation d'émissions prioritaires, alors que le seuil minimal fixé par le Conseil était de 8,7 M \$.

Le Conseil notera également que des 15,2 M \$, 13,8 M \$ sont allés à la production indépendante et que seulement 1,4 M \$ ont été consacrés à des productions réalisées à l'interne.

Pour ce qui concerne les avantages tangibles, un montant de 1,8 M \$ a été dépensé dans la production indépendante de quatre émissions totalisant 51 heures, ainsi que 0,2 M \$ en sous-titrage. Un montant de 105,000 \$ a été engagé au titre du développement de scénarios. De ce montant, 16,000 \$ ont été dépensés au 25 août 2002.

Dans son ensemble, les émissions prioritaires diffusées au cours de l'année 2001-2002 représentent des dépenses de 17,0 M \$ pour 469 heures.

Pour les années à venir, Quebecor Média compte dépenser en moyenne 7,3 M \$ chaque année pour satisfaire aux engagements relatifs aux avantages tangibles.

Avec le soutien du comité indépendant mentionné dans la décision CRTC 2001-384, TVA compte mettre en place pour l'année 2002-2003 les programmes lui permettant de remplir tous les avantages à l'écran identifiés dans la décision.

Enfin, la plupart des engagements relatifs aux avantages tangibles reliés à la formation, la recherche et le support ont fait l'objet d'entente avec les principaux bénéficiaires.

Compte tenu de la date à laquelle la décision finale du CRTC a pris effet, l'année 2001-2002 en fut une de transition et de mise en place des mécanismes permettant d'engager les actions et les budgets relatifs aux avantages tangibles. Les dépenses pour les avantages tangibles sont d'environ 2,1 M \$ pour l'année 2001-2002 et nous avons comme objectif 8 M \$ de dépenses pour 2002-2003.

Notre rapport annuel sur les avantages tangibles est joint à la présente. Pour des raisons de compétitivité, nous demandons au Conseil de traiter de manière confidentielle les informations contenues dans la réponse à la question vii) du rapport.

Veillez agréer, Madame la secrétaire générale, nos salutations distinguées.

Signataire

RAPPORT AU CRTC
SUR LES AVANTAGES TANGIBLES
DÉCISION CRTC 2001-384
ANNÉE 2001 – 2002

TABLE DES MATIÈRES

- *Rapport au CRTC sur les avantages tangibles tel qu'exigé par la décision CRTC 2001-384*
- *Annexe I – Émissions prioritaires – Dates et durée de diffusion*
- *Annexe II – Rapport des vérificateurs sur les avantages Tangibles année 2001 - 2002*
- *Annexe III – Compte rendu du comité indépendant*

Rapport au CRTC sur les avantages tangibles tels qu'exigés par la décision CRTC 2001-384

Rappel : Les exigences du rapport.

Ce rapport présente les informations exigées dans l'Annexe IV de la décision CRTC 2001-384.

- i) la liste des émissions prioritaires originales et des rediffusions présentées par le réseau au cours de l'exercice, en vue de respecter le niveau de base hebdomadaire requis de 8 heures d'émissions prioritaires. La description de chaque émission doit inclure le titre, la catégorie d'émission, la date de diffusion et la durée de diffusion;**
- ii) les dépenses réelles associées aux émissions prioritaires en vue de respecter le niveau de base hebdomadaire de 8 heures d'émissions prioritaires décrites plus haut, à l'exclusion des dépenses reliées aux avantages;**

Les informations requises par les points i) et ii) ont été regroupées dans les mêmes tableaux. De plus, nous avons subdivisé les heures prioritaires par catégories d'émissions. Les tableaux comprennent aussi une distinction entre les heures produites à l'interne et celles qui ont été confiées à la production indépendante afin de souligner la prépondérance accordée à la production indépendante pendant les heures de grande écoute.

Ainsi, les tableaux illustrent que les coûts associés à la production des émissions en heures prioritaires sont largement supérieurs au niveau de base requis. En effet, plutôt que les 8,7 M \$ envisagés, la programmation des émissions prioritaires en vue de respecter le niveau de base hebdomadaire a occasionné des investissements totaux de 15,2 M\$.

En raison du volume d'information qu'elles représentent, les dates de diffusion ont été regroupées dans un tableau séparé que l'on retrouve en annexe I.

Groupe TVA
Calcul du temps prioritaire de base: Productions indépendantes
Pour la période du 27 août 2001 au 25 août 2002

Émissions prioritaires 2B Documentaire	Crédit de temps	Durée reconnue	Nombre d'épisodes	Coûts	Total	Nom du Producteur
5 PIEDS 2, 80,000 LBS	100%	0,75	1			OFFICE NATIONAL DU FILM
AVIATURE	100%	0,50	1			OFFICE NATIONAL DU FILM
BEC ET MUSEAU III	100%	0,50	1			MARC Productions inc.
BEC ET MUSEAU IV	100%	6,00	12			TOTAL CRÉATION INC.
ENFER ET CONTRE TOUS (R)	100%	1,00	1			OFFICE NATIONAL DU FILM
ÉPOPÉE EN AMÉRIQUE(R)	100%	6,50	13			PRODUCTION HISTOIRE À VOIR
LE RÊVE D'ALONSO	100%	0,33	1			ALTER CINÉ
UNE RÉVOLUTION TRANQUILLE	100%	2,00	4			PRODUCTION HISTOIRE À VOIR
Sous-total Catégorie 02B Documentaire (R)=REPRISE			17,58	34		98 875

Émissions prioritaires 7A Série dramatique	Crédit de temps	Durée reconnue	Nombre d'épisodes	Coûts	Total	Nom du Producteur
AVOIR SU...	150%	7,50	10			9034-5026 QUÉBEC INC.
AVOIR SU...(R) [150%	10,50	14			9034-5026 QUÉBEC INC.
CAUCHEMAR D'AMOUR I	150%	10,50	7			MATCH TV inc.
DIVA I (R)	100%	2,00	2			SOVICOM INC.
EMMA (Épisode 13) I (R)	150%	1,50	1			LES PRODUCTIONS POINT DE MIRE
EMMA I	150%	19,50	13			LES PRODUCTIONS POINT DE MIRE
EMMA II	150%	19,50	13			LES PRODUCTIONS POINT DE MIRE
FORTIER III	150%	12,00	8			9102-4885 QUÉBEC INC.
NIKITA III	150%	4,50	5			
PAPARAZZI (R)	100%	10,00	10			LES PRODUCTIONS PAPARAZZI
TRIBU.COM (Épisode 10) I (R)	150%	1,50	1			SOVIMED INC.
TRIBU.COM II (R) (Épisode 18)	150%	1,50	1			SOVIMED INC.
TRIBU.COM II	150%	25,50	17			SOVIMED INC.
Sous-total Catégorie 07A Série dramatique (R)=REPRISE			126,00	102		8 070 895

Emissions prioritaires	Crédit de temps	Durée reconnue	Nombre d'épisodes	Coûts	Nom du Producteur
7B Série comique				Total	
HISTOIRES DE FILLES II (R)	100%	9,00	18		MATCH TV inc.
HISTOIRES DE FILLES III (R)	150%	3,75	5		MATCH TV inc.
HISTOIRES DE FILLES III	150%	8,25	11		MATCH TV inc.
HISTOIRES DE FILLES IV	150%	5,25	7		MATCH TV inc.
KMH II (R)	100%	9,00	18		LES PRODUCTIONS VENDÔME
KMH III (R)	150%	3,75	5		LES PRODUCTIONS VENDÔME
KMH IV	150%	13,50	18		LES PRODUCTIONS VENDÔME
SI LA TENDANCE SE MAINTIENT	150%	7,50	5		LES PRODUCTIONS VENDÔME
SPÉCIAL HISTOIRES DE FILLES I (R)	150%	1,50	1		MATCH TV inc.
SPÉCIAL HISTOIRES DE FILLES II	150%	1,50	1		MATCH TV inc.
SPÉCIAL KMH I (R)	150%	1,50	1		LES PRODUCTIONS VENDÔME
SPÉCIAL KMH II	150%	1,50	1		LES PRODUCTIONS VENDÔME

Sous-total Catégorie 07B Série comique (R)=REPRISE		86,00	91	2 856 165	
---	--	--------------	-----------	------------------	--

Emissions prioritaires	Crédit de temps	Durée reconnue	Nombre d'épisodes	Coûts	Nom du Producteur
7C Mini-série/Long métrage pour la télévision				Total	
BONANNO; L'HISTOIRE D'UN PARRAIN (R)	100%	1,00	3		DISTRIBUTION LA FÊTE INC.
DR LUCILLE: UN RÊVE POUR LA VIE(R)	100%	2,00	1		MOTION INTERNATIONAL IV

Sous-total Catégorie 07C Mini-série/Long métrage pour la télévision (R)=REPRISE		3,00	4	50 790	
--	--	-------------	----------	---------------	--

Emissions prioritaires	Crédit de temps	Durée reconnue	Nombre d'épisodes	Coûts	Nom du Producteur
7F Émissions de sketches comiques, improvisation etc				Total	
CLAUDINE MERCIER II	100%	1,00	1		Management Encore Inc.
LES SAISONS DE CLODINE- SP. BLOOPERS I	100%	0,50	1		GUY CLOUTIER TÉLÉVISION
LES SAISONS DE CLODINE- SP. BLOOPERS I (R)	100%	0,50	1		GUY CLOUTIER TÉLÉVISION
MARIO JEAN II (R)	100%	2,00	2		Management Encore Inc.
MARIO JEAN II	100%	2,00	2		Management Encore Inc.

Sous-total Catégorie 07F Émissions de sketches comiques, improvisations etc (R)=REPRISE		6,00	7	115 000	
--	--	-------------	----------	----------------	--

Emissions prioritaires	Crédit de temps	Durée reconnue	Nombre d'épisodes	Coûts	Nom du Producteur
8A Musique et danse + 50% de prestation				Total	
LA BELLE VIE AVEC PIERRE L'ALONDE	100%	1,00	1		MUSIMAX
LE NOËL DE ROCH VOISINE (R)	100%	1,00	1		LES PRODUCTIONS J INC.
LES HÉRITIERS DE LA RÉVOLUTION TRANQUILLE(R)	100%	1,00	2		SOGESTALT 2001 INC.

Sous-total Catégorie 08A Musique et danse + de 50% de prestation (R)=REPRISE		3,00	4	27 500	
---	--	-------------	----------	---------------	--

Émissions prioritaires 090 Variété + de 50% de prestation	Crédit de temps	Durée reconnue	Nombre d'épisodes	Coûts		Nom du Producteur
					Total	
CÉLEBRATION 2002	100%	1,50	1			SERDY VIDÉO INC.
DE LALONDE À AUJOURD'HUI	100%	1,00	1			MUSIMAX
GAROU - BÊTE DE SCÈNE	100%	0,50	1			LES PRODUCTIONS J INC.
JUSTE POUR RIRE I (Les meilleurs moments II)	100%	1,00	1			LES DISTRIBUTIONS ROZON
JUSTE POUR RIRE I (Les meilleurs moments I)(R)	100%	1,00	1			LES DISTRIBUTIONS ROZON
JUSTE POUR RIRE II (R)	100%	12,50	13			LES DISTRIBUTIONS ROZON
JUSTE POUR RIRE II	100%	13,00	13			LES DISTRIBUTIONS ROZON
LE GRAND BLOND AVEC UN SHOW SOURNOIS II (R)	100%	5,00	10			ZONE 3-V INC.
LE GRAND BLOND AVEC UN SHOW SOURNOIS II (R)	100%	1,50	1			ZONE 3-V INC.
LE GRAND BLOND AVEC UN SHOW SOURNOIS II	100%	55,50	109			ZONE 3-V INC.
LE GRAND BLOND REÇOIT CÉLINE (R)	100%	1,00	1			ZONE 3-V INC.
LE GRAND BLOND REÇOIT CÉLINE	100%	1,00	1			ZONE 3-V INC.
LE GRAND BLOND... (Best of) II	100%	2,00	4			ZONE 3-V INC.
LES GAGS JUSTE POUR RIRE I (R)	100%	4,00	8			LES DISTRIBUTIONS ROZON
MÉCHANTE SEMAINE I (R)	100%	3,50	7			9067-2841 Québec Inc.
MÉCHANTE SEMAINE I	100%	11,00	22			9067-2841 Québec Inc.
SURPRISE SUR PRISE EN RAPPEL I (R)	100%	3,50	7			PRAM QUÉBEC INC.
SURPRISE SUR PRISE EN RAPPEL I	100%	11,00	22			PRAM QUÉBEC INC.
SURPRISE SUR PRISE I	100%	1,50	1			PRAM QUÉBEC INC.
Sous-total Catégorie 090 Variété + de 50% de prestation (R)-REPRISE		131,00	224		4 613 348	

Groupe TVA
Calcul du temps prioritaire de base : REG
Pour la période du 27 août 2001 au 25 août 2002

Émissions prioritaires REG	Crédit de temps	Durée reconnue	Nombre d'épisodes	Coûts		Nom du Producteur
					Total	
DÉFILÉ DE NUIT(CARNAVAL DE QUÉBEC)(2001-2002) (R)-REPRISE	100%	1,50	1			CFCM-TV
Sous-total Catégorie REG		1,50	1			

Groupe TVA
Calcul du temps prioritaire de base : Productions internes
Pour la période du 27 août 2001 au 25 août 2002

Émissions prioritaires	Crédit de temps	Durée reconnue	Nombre d'épisodes	Coûts	Nom du Producteur
Productions internes				Total	
À LA RECHERCHE DE ROMÉO & JULIETTE (02B)	100%	1,00	1		JPL Productions inc
À LA RECHERCHE DE ROMÉO ET JULIETTE (R)(02B)	100%	1,00	1		JPL Productions inc
HÉPATITE C (02B)	100%	0,50	1		Groupe TVA inc
IL ÉTAIT UNE FOIS MURDOCHVILLE (02B)	100%	0,50	1		Groupe TVA inc
SPÉCIAL LE RETOUR (02B)	100%	1,00	1		JPL Productions inc
SUR LES TRACES DE ROMÉO & JULIETTE (02B)	100%	0,50	1		JPL Productions inc
LE RETOUR V (R)(Épisode 129)(07A)	150%	1,50	1		JPL Productions inc
LE RETOUR V (07A)	150%	1,50	1		JPL Productions inc
LE RETOUR VI (07A)	150%	12,00	8		JPL Productions inc
LES PARFAITS (R) (07A)	150%	3,00	4		JPL Productions inc
LES PARFAITS (07A)	150%	18,00	24		JPL Productions inc
LES POUPÉES RUSSES I (07A)	150%	21,00	14		JPL Productions inc
TÔT OU TARD (22H30) (2000-2001)(MAG)	100%	2,50	5		JPL Productions inc
Productions internes		64,00		1 418 465	

Groupe TVA – Sommaire
Niveau de base – émissions prioritaires (8 heures par semaine)
Pour la période du 27 août 2001 au 25 août 2002

Émissions prioritaires	Durée reconnue 19h00 – 23h00 Heures	Coûts directs (\$)
Total	418,08	15 248 838
Prod. Indépendants	354,08	13 830 373
Productions internes	64,00	1 418 465

- iii) chaque heure d'émission prioritaire originale supplémentaire diffusée au cours de l'exercice et précisant le titre, la catégorie d'émissions, la date de diffusion et la durée de diffusion de chaque émission;

Le tableau suivant fait la liste des 4 émissions qui ont été financées par le budget avantages tangibles. Ainsi, ces 4 émissions représentant 51 heures de programmes ont été financées à même le budget des avantages tangibles pour un montant total de 1 781 401 \$. Les 4 émissions ont été produites par la production indépendante.

Groupe TVA

Calcul du temps prioritaire – Productions financées par l'enveloppe d'avantages tangibles

Pour la période du 27 août 2001 au 25 août 2002

Emissions prioritaires	Crédit de temps	Durée reconnue	Nombre d'épisodes	Coûts	Total	Nom du Producteur
MAX inc. 1 (07B)	150%	9,00	12			MATCH TV inc.
RBO THE DOCUMENTAIRE (02B)	100%	5,00	5			AMÉRIMAGE SPECTRA inc.
TABOU I (07A)	150%	12,00	8			Productions Tabou inc.
SUCRÉ SALÉ I (R) (MAG)	100%	25,00	50			LA SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PRODUCTION
Productions financées par l'enveloppe d'avantages tangibles		51			1 781 401	

CONFIDENTIEL

GROUPE TVA - SOMMAIRE

CALCUL DU TEMPS PRIORITAIRE AVEC AVANTAGES TANGIBLES

	DURÉE RECONNUE	TOTAL
Productions indépendantes	354,08 hres	13 830 373
Productions internes	64,00 hres	1 418 465
SOUS-TOTAL	418,08 hres	15 248 838
Productions financées par l'enveloppe avantages tangibles	51 hres	1 781 401
TOTAL	469,08 hres	17 030 239

- iv) la liste des émissions, incluant les émissions à contenus interactifs, produites grâce aux dépenses supplémentaires acceptées au titre d'avantages de cette transaction et pour lesquelles un droit de licence a été payé par un service spécialisé exploité par TVA ou par une société qui lui est liée. Cette liste doit inclure le montant payé par le service spécialisé pour les droits de diffusion de chaque émission;

Aucun droit de licence n'a été payé pour ce type d'émissions au cours de la période en question.

- v) un rapport vérifié, donnant une ventilation détaillée des dépenses supplémentaires à celles devant être engagées par TVA pour respecter les obligations existantes de diffusion de huit heures d'émissions prioritaires par semaine. Ces dépenses supplémentaires doivent excéder les montants établis dans le tableau suivant :

<u>Année</u>	<u>(millions \$)</u>
2001-2002	8,7
2002-2003	8,9
2003-2004	9,0
2004-2005	9,1
2005-2006	9,3
2006-2007	9,4
2007-2008	9,5

Le rapport vérifié est à l'annexe II du présent rapport.

- vi) la liste des émissions produites grâce aux dépenses supplémentaires acceptées au titre d'avantages de cette transaction et pour lesquelles un droit de vente ou de distribution a été payé à TVA ou à une société qui lui est liée. Cette liste doit inclure le montant payé pour chaque émission – net des dépenses de vente raisonnables engagées pour la distribution de telles émissions à des sociétés non affiliées – et une indication de la façon dont ces revenus seront réinvestis dans les émissions prioritaires de TVA;

Il n'y a pas eu de telles ventes au cours de la période.

- vii) la liste des projets financés grâce au fonds indépendant pour le développement de concepts et de scénarios d'émissions prioritaires, ainsi que des émissions produites et des dépenses de développement récupérées pour réinvestissement au fonds;

Pour des raisons de compétitivité, nous demandons au Conseil de traiter les informations suivantes de manière confidentielle : le tableau illustre que TVA a engagé un montant de \$105,000 pour soutenir le développement de cinq projets qui appartiennent tous à la catégorie *Dramatiques*. De ce montant, 16,000 \$ ont été dépensés au 25 août 2002. Le budget pour l'an prochain est de \$225,000

PRODUCTEURS	GENRE	SÉRIES	DATES	MONTANTS

- viii) la liste des émissions dans lesquelles TVA ou toute société qui lui est liée, aurait investi un capital provenant des fonds alloués aux dépenses supplémentaires exigées au titre d'avantages de cette transaction. QMI doit également faire rapport sur tous les profits générés par un tel investissement ainsi que sur la façon dont ces revenus seront réinvestis dans les émissions prioritaires additionnelles de TVA;

TVA n'a pas investi de capital provenant des fonds alloués aux dépenses supplémentaires au cours de la période.

- ix) une indication de toutes les dépenses de TVA ou de toute société qui lui est liée, concernant la promotion de tierces parties au cours de l'année de radiodiffusion 2000-2001, et une preuve que tous les profits escomptés associés à la promotion de ces tierces parties s'ajouteront au niveau de base pour 2000-2001; et

Le personnel du CRTC nous a confirmé que cette exigence ne s'applique pas à TVA.

- x) une description des initiatives en télévision entreprises pour respecter les engagements au titre des avantages et une liste des dépenses associées à chacune d'elles. De plus, le Conseil s'attend à ce que le rapport annuel montre les dépenses de QMI relevant de tous les autres avantages acceptés par le Conseil et mentionnés à la page 42 du Mémoire supplémentaire de TVA qui ne sont pas compris dans les exigences de rapport énoncées ci-dessus.

1. Avantages à l'écran

Le tableau suivant résume toutes les initiatives qui ont été prises pour respecter les engagements relatifs aux avantages à l'écran.

	Total 7 ans	Dépenses 2001-2002
Émissions prioritaires et jeunesse	42 400 000 \$	1 781 401 \$
Développement de concepts et de scénarios	1 500 000 \$	16 000
Développement de contenus interactifs	1 500 000 \$	-
Sous-titrage pour malentendants	500 000 \$	180 507 \$
TOTAL	45 900 000 \$	1 977 908 \$

2. Formation, recherche et support

Comme l'illustre le tableau suivant, TVA s'est engagé, au nom de Quebecor Média envers la plupart de ses partenaires, à réaliser les projets décrits dans la Demande de transfert du contrôle des entreprises Vidéotron ltée et Groupe TVA inc. à Quebecor inc. soumis au CRTC. Pour résumer, une enveloppe de 3 M \$, répartie sur 7 ans, est mise à la disposition de partenaires variés, pour la réalisation de projets qui ne sont pas liés directement à l'antenne, ce que nous identifions communément comme des avantages tangibles hors écran.

Seulement deux engagements n'ont pas été confirmés. Le premier est le support au programme de Banff. Nous avons demandé à HEC de considérer l'hypothèse d'intégrer les objectifs de formation de leurs programmes et ceux poursuivis par le Festival de Banff, notamment en favorisant la participation d'étudiants et de stagiaires aux ateliers de Banff.

En ce qui concerne le projet du consortium Concordia UQAM représenté par EXAGRAM, les discussions n'ont pas permis, à ce jour, de définir avec suffisamment de précision les projets de recherches auxquels TVA-QMI pourraient s'associer.

Enfin, l'engagement formel des dépenses pour la formation de francophones hors Québec est en attente d'une recommandation de l'INIS et d'une entente avec Téléfilm Canada. TVA a, en effet, confié à l'INIS, le mandat de fixer les termes de cette collaboration afin de répondre au mieux aux besoins en formation des francophones hors Québec.

	Total 7 ans	Engagements 2001-2002	État d'avancement
INIS – Formation TV Atelier perfectionné	150 000 \$	21 400 \$	Engagement confirmé le 22 août 2002.
Fonds de bourse	125 000 \$	18 000 \$	
Quebecor	50 000 \$	7 200 \$	
Programme de formation de cadres en audiovisuel HEC	1 025 000 \$	146 429 \$	Engagement confirmé le 11 juillet 2002. HEC doit nous fournir une proposition de Cursus Scolaire.
Support au programme de BANFF	200 000 \$	28 571 \$	Discussions en cours avec les responsables de HEC.
Formation de français hors Québec	275 000 \$	39 286 \$	Engagement confirmé le 22 août. Proposition transmise à l'INIS et Téléfilm Canada de déterminer le programme approprié.
Youth E-mage	200 000 \$	25 000 \$ *	Engagement confirmé le 1 ^{er} mai 2002
Concordia – UQAM	250 000 \$	- \$	Discussions en cours.
Centre de recherche en droit public- Université de Montréal	200 000 \$	28 600 \$	Engagement confirmé le 22 août 2002.
Droits d'auteurs (UDA)	200 000 \$	37 559 \$ *	Rapport d'une première recherche complété. Discussions en cours pour la suite avec UDA.
Support au conseil de presse	100 000 \$	14 285 \$ *	Engagement confirmé.
Cinémathèque	225 000 \$	30 000 \$	Engagement confirmé le 8 août 2002.
TOTAL	3 M \$	396 330 \$	
	Dépenses effectuées*	76 844\$	

3 Autres engagements de Quebecor Media

Quebecor Media s'est engagé à réserver 10% des fonds consacrés aux émissions prioritaires et jeunesse (soit 4,24 M \$ sur sept ans) à des créateurs et des entreprises de production hors Québec. Également, de leur réserver 20% de l'enveloppe consacrée aux fonds de développement de concepts, scénarios et de contenus interactifs, soit 600 000 \$ sur sept ans.

TVA a convenu avec le comité indépendant d'élaborer une stratégie et un plan d'action qui permettraient de remplir cet engagement avec efficacité.

TVA et le comité souhaitent identifier des projets porteurs et éviter un effet de saupoudrage qu'entraînerait une répartition mécanique des sommes sur 7 ans.

ANNEXE I

ÉMISSIONS PRIORITAIRES

DATES ET DURÉE DE DIFFUSION

***PRODUCTIONS DU
SECTEUR INDÉPENDANT
DATES ET DURÉE DE DIFFUSION***

<u>Émissions prioritaires (Secteur indépendant)</u>	<u>Date et jour de diffusion</u>	<u>Heure de diffusion</u>
<u>Catégorie 2B documentaire</u>		
5 pieds 2, 80 000 Lbs	28 avril 2002 – Dimanche	22H15 @ 23H15
AVIATURE	1 ^{er} avril 2002 – Lundi	22H30 @ 23H30
BEC et MUSEAU III	28 août 2001 – Mardi	19H00 @ 19H30
BEC et MUSEAU IV	5 juin 2002 au 21 août 2002- Mercredi	19H30 @ 20H00
ENFER et CONTRE TOUS (R)	30 juin 2002 – Dimanche	22H00 @ 23H00
ÉPOPÉE EN AMÉRIQUE (R)	10 et 17 décembre 2001–Lundi	22H30 @ 23H00
	11 et 18 décembre 2001–Mardi	22H30 @ 23H00
	12 et 19 décembre 2001– Mercredi	22H30 @ 23H00
	13 et 20 décembre 2001–Jeudi	22H30 @ 23H00
	7 janvier 2002 – Lundi	22H30 @ 23H00
	8 janvier 2002 – Mardi	22H30 @ 23H00
	9 janvier 2002 – Mercredi	22H30 @ 23H00
	10 janvier 2002 – Jeudi	22H30 @ 23H00
11 janvier 2002 – Vendredi	22H30 @ 23H00	
LE RÊVE D'ALONSO	27 décembre 2001- Jeudi	22H40 @ 23H40
UNE RÉVOLUTION TRANQUILLE	14 janvier 2002 - Lundi	22H30 @ 23H30
	15 janvier 2002 – Mardi	22H30 @ 23H30
	16 janvier 2002 – Mercredi	22H30 @ 23H30
	17 janvier 2002 – Jeudi	22H30 @ 23H30

Le sigle (R) signifie reprise

Émissions prioritaires
(Secteur indépendant)

Date et jour de diffusion

Heure de diffusion

Catégorie 7A Série dramatique

AVOIR SU	18 septembre 2001 au 20 novembre 2001 -	Mardi	19H30 @ 20H00
AVOIR SU (R)	4 septembre 2001 - 27 novembre 2001 - 4-11-18 décembre 2001 - 8-15-22-29 janvier 2002 - 5-12 février 2002 - 1 ^{er} avril 2002 - 20 juin 2002 - 11 juillet 2002 -	Mardi Mardi Mardi Mardi Mardi Lundi Jeudi Jeudi	19H30 @ 20H00 19H30 @ 20H00 19H30 @ 20H00 19H30 @ 20H00 19H30 @ 20H00 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30
CAUCHEMAR D'AMOUR I	11 octobre 2001 au 22 novembre 2001 -	Jeudi	20H00 @ 21H00
DIVA I (R)	2-9 septembre 2001 -	Dimanche	22H00 @ 23H00
EMMA (épisode 13) I (R)	12 septembre 2001 -	Mercredi	21H00 @ 22H00
EMMA I	19 septembre 2001 au 5 décembre 2001 - 16 janvier 2002 -	Mercredi Mercredi	21H00 @ 22H00 21H00 @ 22H00
EMMA II	23 janvier 2002 au 17 avril 2002 -	Mercredi	21H00 @ 22H00
FORTIER III	28 février 2002 au 18 avril 2002 -	Jeudi	21H00 @ 22H00
NIKITA III	30 août 2001 - 7 septembre 2001 - 21-28 septembre 2001 - 5 octobre 2001 -	Jeudi Vendredi Vendredi Vendredi	21H00 @ 22H00 22H30 @ 23H30 22H30 @ 23H30 22H30 @ 23H30
PAPARAZZI (R)	10-17 juin 2002 - 1 ^{er} juillet 2002 au 19 août 2002 -	Lundi Lundi	21H00 @ 22H00 21H00 @ 22H00

Le sigle (R) signifie reprise

Émissions prioritaires
(Secteur indépendant)

Date et jour de diffusion

Heure de diffusion

Catégorie 7A Série dramatique
(suite)

TRIBU.COM (Épisode 10) I (R)	25 septembre 2001 - Mardi	21H00 @ 22H00
TRIBU.COM II (R) (épisode 18)	29 janvier 2002 - Mardi	21H00 @ 22H00
TRIBU.COM II	2-9-16-23-30 octobre 2001-Mardi 6-13-20 novembre 2001-Mardi 5-12-19-26 février 2002 -Mardi 5-12-19-26 mars 2002 - Mardi 2 avril 2002 - Mardi	21H00 @ 22H00 21H00 @ 22H00 21H00 @ 22H00 21H00 @ 22H00 21H00 @ 22H00

Catégorie 7B Série comique

HISTORE DE FILLES II (R)	18 septembre 2001 - Mardi 27 novembre 2001 - Mardi 4-11 décembre 2001 - Mardi 8-15-22-29 janvier 2002-Mardi 9-16-23-30 avril 2002 - Mardi 7-14-21-28 mai 2002 - Mardi 4-11 juin 2002 - Mardi	20H00 @ 20H30 20H00 @ 20H30 20H00 @ 20H30 20H00 @ 20H30 20H00 @ 20H30 20H00 @ 20H30 20H00 @ 20H30
HISTORE DE FILLES III (R)	18-25 juin 2002 - Mardi 2-9-16 juillet 2002 - Mardi	20H00 @ 20H30 20H00 @ 20H30
HISTOIRE DE FILLES III	25 septembre 2001 - Mardi 2-9-16-23-30 octobre 2001-Mardi 6-13-20 novembre 2001-Mardi 5-12 février 2002 - Mardi	20H00 @ 20H30 20H00 @ 20H30 20H00 @ 20H30 20H00 @ 20H30
HISTOIRE DE FILLES IV	19 février 2002 au 2 avril 2002 - Mardi	20H00 @ 20H30
KM/H II (R)	18 septembre 2001 - Mardi 27 novembre 2001 - Mardi 4-11 décembre 2001 - Mardi 8-15-22-29 janvier 2002-Mardi 9-16-23-30 avril 2002 - Mardi 7-14-21-28 mai 2002 - Mardi 4-11 juin 2002 - Mardi	20H30 @ 21H00 20H30 @ 21H00 20H30 @ 21H00 20H30 @ 21H00 20H30 @ 21H00 20H30 @ 21H00 20H30 @ 21H00

Le sigle (R) signifie reprise

Émissions prioritaires
(Secteur indépendant)

Date et jour de diffusion

Heure de diffusion

Catégorie 7B Série comique
(suite)

KM/H III (R)	18-25 juin 2002 - 2-9-16 juillet 2002 -	Mardi Mardi	20H30 @ 21H00 20H30 @ 21H00
KM/H IV	25 septembre 2001 - 2-9-16-23-30 octobre 2001- 6-13-20 novembre 2001- 5-12-19-26 février 2002 - 5-12-19-26 mars 2002 - 2 avril 2002 -	Mardi Mardi Mardi Mardi Mardi Mardi	20H30 @ 21H00 20H30 @ 21H00 20H30 @ 21H00 20H30 @ 21H00 20H30 @ 21H00 20H30 @ 21H00
SI LA TENDANCE SE MAINTIENT	18-25 octobre 2001 - 1-8-15 novembre 2001-	Jeudi Jeudi	21H00 @ 22H00 21H00 @ 22H00
SPÉCIAL HISTOIRE DE FILLES I (R)	14 juillet 2002 -	Dimanche	20H00 @ 21H00
SPÉCIAL HISTOIRES DE FILLES II	21 octobre 2001 -	Dimanche	20H00 @ 21H00
SPÉCIAL KM/H I (R)	14 avril 2002 -	Dimanche	19H30 @ 20H30
SPÉCIAL KM/H II	11 novembre 2001 -	Dimanche	20H00 @ 21H00
<u>Catégorie 7C Mini-série/Long métrage pour la télévision</u>			
BONANNO, L'HISTOIRE D'UN PARRAIN (R)	2 janvier 2002 - 3 janvier 2002 - 4 janvier 2002 -	Mercredi Jeudi Vendredi	22H40 @ 00H40 22H40 @ 00H40 22H40 @ 00H40
DR LUCILLE; UN RÊVE POUR LA VIE (R)	6 janvier 2002 -	Dimanche	20H45 @ 22H45
<u>Catégorie 7F Émissions de sketches comiques, improvisation, etc</u>			
CLAUDINE MERCIER II	11 mars 2002 -	Lundi	21H00 @ 22H00
LES SAISONS DE CLODINE – SP Bloopers I (R)	25 juin 2002 -	Mardi	21H30 @ 22H00

Le sigle (R) signifie reprise

**Émissions prioritaires
(Secteur indépendant)**

Date et jour de diffusion

Heure de diffusion

**Catégorie 7F Émissions de
sketches comiques,
improvisation, etc (suite)**

MARIO JEAN II (R)	9-16 juillet 2002 -	Mardi	21H00 @ 22H00
MARIO JEAN II	25 février 2002 - 4 mars 2002 -	Lundi Lundi	21H00 @ 22H00 21H00 @ 22H00

**Catégorie 8A Musique et danse
+ de 50% de prestation**

LA BELLE VIE AVEC PIERRE LALONDE	31 décembre 2001 -	Lundi	20H30 @ 21H30
LE NOËL DE ROCH VOISINE (R)	9 décembre 2001 -	Dimanche	19H00 @ 20H00
LES HÉRITIERS DE LA RÉVOLUTION TRANQUILLE (R)	5 septembre 2001 - 6 septembre 2001 -	Mercredi Jeudi	22H30 @ 23H30 22H30 @ 23H30

**Catégorie 90 Variété + de 50%
de prestation**

CÉLÉBRATION 2002	13 janvier 2002 -	Dimanche	19H00 @ 20H30
DE LALONDE À AUJOURD'HUI	18 septembre 2001 -	Mardi	21H00 @ 22H00
GAROU - BÊTE DE SCÈNE	17 septembre 2001 -	Lundi	19H00 @ 19H30
JUSTE POUR RIRE I (Les meilleurs moments II)	9 septembre 2001 -	Dimanche	19H00 @ 20H00
JUSTE POUR RIRE I (Les meilleurs moments II) (R)	5 mai 2002 -	Dimanche	19H00 @ 20H00
JUSTE POUR RIRE II	16-23-30 septembre 2001 - 7-14-21-28 octobre 2001 -	Dimanche Dimanche	19H00 @ 20H00 19H00 @ 20H00
	28 octobre 2001 -	Dimanche	20H00 @ 21H00
	4-11-18-25 novembre 2001 -		
		Dimanche	19H00 @ 20H00
Le sigle (R) signifie <u>reprise</u>	3 mars 2002 -	Dimanche	19H30 @ 20H30

**Catégorie 90 Variétés + de 50%
de prestation**

JUSTE POUR RIRE II (R)

18-25 mars 2002 -	Lundi	21H00 @ 22H00
28 avril 2002 -	Dimanche	19H00 @ 20H00
12-19-26 mai 2002 -	Dimanche	19H00 @ 20H00
9 juin 2002 -	Dimanche	18H30 @ 19H30
16 juin 2002 -	Dimanche	19H00 @ 20H00
23 juin 2002 -	Dimanche	20H00 @ 21H00
30 juin 2002 -	Dimanche	19H00 @ 20H00
7-14-21 juillet 2002 -	Dimanche	19H00 @ 20H00

**LE GRAND BLOND AVEC UN
SHOW SOURNOIS II (R)**

6 décembre 2001 -	Jeudi	22H30 @ 23H30
2 avril 2002 -	Mardi	22H30 @ 23H30
20-27 mai 2002 -	Lundi	22H30 @ 23H30
21-28 mai 2002 -	Mardi	22H30 @ 23H30
22-29 mai 2002 -	Mercredi	22H30 @ 23H30
23-30 mai 2002 -	Jeudi	22H30 @ 23H30
1 ^{er} janvier 2002 -	Mardi	20H30 @ 22H00

**LE GRAND BLOND AVEC UN
SHOW SOURNOIS II**

17 au 27 septembre 2001 – du Lundi au Jeudi (8 émissions)		22H30 @ 23H30
1-2-3-4- octobre 2001– Lundi au Jeudi		22H30 @ 23H30
9-10-11 octobre 2001– Mardi au Jeudi		22H30 @ 23H30
15 octobre 2001 au 29 novembre 2001- Lundi au Jeudi (28 émissions)		22H30 @ 23H30
3-4-5- décembre 2001– Lundi au Mercredi		22H30 @ 23H30
21 janvier 2002 au 28 mars 2002 - Lundi au Jeudi (40 émissions)		22H30 @ 23H30
3-4- avril 2002 - Mercredi et Jeudi		22H30 @ 23H30
8 avril 2002 au 9 mai 2002 – Lundi au Jeudi (20 émissions)		22H30 @ 23H30
31 décembre 2001 - Lundi		21H30 @ 23H00

Le sigle (R) signifie reprise

Émissions prioritaires
(Secteur indépendant)

Date et jour de diffusion

Heure de diffusion

Catégorie 90 Variétés + de 50%
de prestation

LE GRAND BLOND RECOIT CÉLINE (R)	23 juin 2002 -	Dimanche	19H00 @ 20H00
LE GRAND BLOND REÇOIT CÉLINE	21 avril 2002 -	Dimanche	19H30 @ 20H30
LE GRAND BLOND . . . (BEST OF) II	13-14-15-16 mai 2002 - du Lundi au Jeudi		22H30 @ 23H30
LES GAGS JUSTE POUR RIRE I (R)	3-10-17-24-31 juillet 2002 - 7-14-21 août 2002 -	Mercredi Mercredi	19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30
MÉCHANTE SEMAINE I (R)	10 décembre 2001 - 10-17-24 janvier 2002 - 25 avril 2002 - 2-9 mai 2002	Lundi Jeudi Jeudi Jeudi	19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30
MÉCHANTE SEMAINE I	24 septembre 2001 - 1-8-15-22-29 octobre 2001 - 5-19-26 novembre 2001 - 3 décembre 2001 - 31 janvier 2002 - 7-14-21-28 février 2002 - 7-14-21-28 mars 2002 - 4-11-18 avril 2002 -	Lundi Lundi Lundi Lundi Jeudi Jeudi Jeudi	19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30
SURPRISE SUR PRISE EN RAPPEL I (R)	13 décembre 2001 - 10-17-24 janvier 2002 - 25 avril 2002 - 2-9 mai 2002 -	Jeudi Jeudi Jeudi Jeudi	19H30 @ 20H00 19H30 @ 20H00 19H30 @ 20H00 19H30 @ 20H00
SURPRISE SUR PRISE EN RAPPEL I	27 septembre 2001 au 6 décembre 2001 - (11 émissions) 31 janvier 2002 - 7-21-28 février 2002 - 7-14-21-28 mars 2002 - 4-11-18 avril 2002 -	Jeudi Jeudi Jeudi Jeudi Jeudi	19H30 @ 20H00 19H30 @ 20H00 19H30 @ 20H00 19H30 @ 20H00 19H30 @ 20H00
SURPRISE SUR PRISE I	24 mars 2002 -	Dimanche	19H00 @ 20H30

Le sigle (R) signifie reprise

PRODUCTIONS INTERNES
DATES ET DURÉE DE DIFFUSION

Émissions prioritaires
(Productions internes)

Date et jour de diffusion

Heure de diffusion

Catégorie 2B Documentaire

A LA RECHERCHE DE ROMÉO & JULIETTE	24 février 2002 -	Dimanche	20H00 @ 21H00
A LA RECHERCHE DE ROMÉO & JULIETTE ®	16 avril 2002 -	Mardi	21H00 @ 22H00
HÉPATITE C	26 mai 2002 -	Dimanche	22H15 @ 22H45
IL ÉTAIT UNE FOIS MURDOCHVILLE	15 mai 2002 -	Mercredi	19H30 @ 20H00
SPÉCIAL LE RETOUR	18 novembre 2001 -	Dimanche	20H00 @ 21H00
SUR LES TRACES DE ROMÉO & JULIETTE	25 juin 2002 -	Mardi	21H00 @ 21H30

Catégorie 7A Série dramatique

LE RETOUR V ® (Épisode 129)	19 septembre 2001 -	Mercredi	20H00 @ 21H00
LE RETOUR V	26 septembre 2001 -	Mercredi	20H00 @ 21H00
LE RETOUR VI	3 octobre 2001 au 21 novembre 2001 -	Mercredi (8 émissions)	20H00 @ 21H00
LES PARFAITS ®	27 novembre 2001 - 8-15-22 janvier 2002 -	Mardi Mardi	19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30
LES PARFAITS	18-25 septembre 2001 - 2-9-16-23-30 octobre 2001 - 6-13-20 novembre 2001 - 29 janvier 2002 - 5 février 2002 au 30 avril 2002 -	Mardi Mardi Mardi Mardi Mardi	19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30
		(13 émissions)	

Le sigle ® signifie reprise

Émissions prioritaires
(Productions internes)

Date et jour de diffusion

Heure de diffusion

Catégorie 7A Série dramatique
(suite)

LES POUPÉES RUSSES I

9 janvier 2002 -	Mercredi	20H00 @ 21H00
9 janvier 2002 -	Mercredi	21H00 @ 22H00
16-23-30 janvier 2002 -	Mercredi	20H00 @ 21H00
6-13-20-27 février 2002-	Mercredi	20H00 @ 21H00
6-13-20-27 mars 2002 -	Mercredi	20H00 @ 21H00
3 avril 2002 -	Mercredi	20H00 @ 21H00

Émissions prioritaires

TOT OU TARD (22H30)
 (2000-2001)

27 août 2001 -	Lundi	22H30 @ 23H00
28 août 2001 -	Mardi	22H30 @ 23H00
29 août 2001 -	Mercredi	22H30 @ 23H00
30 août 2001 -	Jeudi	22H30 @ 23H00
31 août 2001 -	Vendredi	22H30 @ 23H00

Catégorie Région

DÉFILÉ DE NUIT (Carnaval de
 Québec) (2002-2002)

9 février 2002 -	Samedi	18H30 @ 20H30
------------------	--------	---------------

ÉMISSIONS PRIORITAIRES
PRODUCTIONS ADMISSIBLES
AVANTAGES TANGIBLES
DATES ET DURÉE DE DIFFUSION

Émissions prioritaires
Avantages tangibles

Date et jour de diffusion

Heure de diffusion

Catégorie 7B Série Comique

MAX INC. I	19-26 février 2002 - Mardi	19H30 @ 20H00
	5-12-19-26 mars 2002 -Mardi	19H30 @ 20H00
	2-9-16-23-30 avril 2002-Mardi	19H30 @ 20H00
	7 mai 2002 - Mardi	19H30 @ 20H00
RBO The documentaire	22-29 octobre 2001 - Lundi	21H00 @ 22H00
	5-12-19 novembre 2001-Lundi	21H00 @ 22H00
TABOU I	28 février 2002 - Jeudi	20H00 @ 21H00
	7-14-21-28 mars 2002 -Jeudi	20H00 @ 21H00
	4-11-18 avril 2002 - Jeudi	20H00 @ 21H00
SUCRÉ SALÉ	3 au 7 juin 2002 – Lundi au Vendredi	22H30 @ 23H00
	10 au 14 juin 2002-Lundi au Vendredi	22H30 @ 23H00
	17 au 21 juin 2002–Lundi au Vendredi	22H30 @ 23H00
	24 au 28 juin 2002–Lundi au Vendredi	22H30 @ 23H00
	1 au 5 juillet 2002– Lundi au Vendredi	22H30 @ 23H00
	22 au 26 juillet 2002-Lundi au Vendredi	22H30 @ 23H00
	29-30-31 juillet 2002 et 1-2 août 2002 - Lundi au Vendredi	22H30 @ 23H00
	5 au 9 août 2002 - Lundi au Vendredi	22H30 @ 23H00
	12 au 16 août 2002-Lundi au Vendredi	22H30 @ 23H00
	19 au 23 août 2002-Lundi au Vendredi	22H30 @ 23H00

ANNEXE II
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
SUR LES AVANTAGES TANGIBLES
ANNÉE 2002 - 2002

ANNEXE III

COMPTE RENDU DU COMITÉ INDÉPENDANT

COMPTE RENDU

Comité indépendant avantages tangibles.

Le comité est composé de :

René Bourdages (vice président principal, diffusion et exploitation, Groupe TVA)
Sophie Pellerin (vice-présidente aux programmes, Groupe TVA)
Gilbert Paquette (directeur conseil, Léger marketing)
Louis Paquin (président, Alliance des producteurs francophones du Canada)
Jean Bissonnette (concepteur, scénariste, producteur)

Il est présidé par :

Gilbert Paquette

Pierre Lampron (président, Les Films TVA). Agit à titre de secrétaire du comité.

Compte rendu :

Le comité s'est réuni à deux reprises au cours de la période.

Il a pris connaissance des éléments d'information relatifs aux dépenses engagées par TVA au cours de l'année 2001-2002 pour satisfaire aux exigences de base du CRTC concernant les programmes prioritaires diffusés pendant la période de 19H à 23H. Le comité a ainsi pu constater avec une grande satisfaction que les coûts vérifiés pour la diffusion de ces programmes représentent des dépenses de 15,2 millions \$, dont 13,8 millions \$ en faveur de la production indépendante.

Le comité a pris connaissance des projets financés à même le budget avantages tangibles et constaté que les 4 émissions proposées, représentant 51 heures de programmation diffusées entre 19H et 23H, correspondent bien aux catégories définies par le CRTC. Les caractéristiques propres à chacun de ces programmes justifient qu'elles aient été financées à même le budget avantages tangibles.

Le comité a également constaté que les avantages tangibles ont permis à TVA de soutenir le développement de nouveaux projets et a pris note de l'engagement de TVA de consacrer plus de ressources pour la réalisation de cet engagement en 2002-2003.

En ce qui concerne les obligations relatives aux francophones hors Québec, le comité a convenu de la nécessité d'élaborer un plan d'action afin de mieux répondre aux exigences de cette obligation et aux besoins de TVA. M Louis Paquin collaborera avec les responsables de la programmation de TVA pour l'élaboration de ce plan d'action.

Le comité a débuté l'évaluation des projets pour 2002-2003 et est confiant que le budget d'engagements de dépenses de 8 M \$ sera respecté et que TVA pourra satisfaire à l'ensemble des exigences du CRTC eu égard aux avantages tangibles à l'écran.

Gilbert Paquette
Le président du comité

RAPPORT AU CRTC
SUR LES AVANTAGES TANGIBLES
DÉCISION CRTC 2001-384
ANNÉE 2001 – 2002

TABLE DES MATIÈRES

- *Rapport au CRTC sur les avantages tangibles tel qu'exigé par la décision CRTC 2001-384*
- *Annexe I – Émissions prioritaires – Dates et durée de diffusion*
- *Annexe II – Rapport des vérificateurs sur les avantages Tangibles année 2001 - 2002*
- *Annexe III – Compte rendu du comité indépendant*

Rapport au CRTC sur les avantages tangibles tels qu'exigés par la décision CRTC 2001-384

Rappel : Les exigences du rapport.

Ce rapport présente les informations exigées dans l'Annexe IV de la décision CRTC 2001-384.

- i) **la liste des émissions prioritaires originales et des rediffusions présentées par le réseau au cours de l'exercice, en vue de respecter le niveau de base hebdomadaire requis de 8 heures d'émissions prioritaires. La description de chaque émission doit inclure le titre, la catégorie d'émission, la date de diffusion et la durée de diffusion;**
- ii) **les dépenses réelles associées aux émissions prioritaires en vue de respecter le niveau de base hebdomadaire de 8 heures d'émissions prioritaires décrites plus haut, à l'exclusion des dépenses liées aux avantages;**

Les informations requises par les points i) et ii) ont été regroupées dans les mêmes tableaux. De plus, nous avons subdivisé les heures prioritaires par catégories d'émissions. Les tableaux comprennent aussi une distinction entre les heures produites à l'interne et celles qui ont été confiées à la production indépendante afin de souligner la prépondérance accordée à la production indépendante pendant les heures de grande écoute.

Ainsi, les tableaux illustrent que les coûts associés à la production des émissions en heures prioritaires sont largement supérieurs au niveau de base requis. En effet, plutôt que les 8,7 M \$ envisagés, la programmation des émissions prioritaires en vue de respecter le niveau de base hebdomadaire a occasionné des investissements totaux de 15,2 M\$.

En raison du volume d'information qu'elles représentent, les dates de diffusion ont été regroupées dans un tableau séparé que l'on retrouve en annexe I.

Groupe TVA
Calcul du temps prioritaire de base: Productions indépendantes
Pour la période du 27 août 2001 au 25 août 2002

Émissions prioritaires	Crédit de temps	Durée reçue	Nombre d'épisodes	Coûts	Total	Nom du Producteur
2B Documentaire						
5 PIEDS 2, 80,000 LBS	100%	0,75	1			OFFICE NATIONAL DU FILM
AVIATURE	100%	0,50	1			OFFICE NATIONAL DU FILM
BEC ET MUSEAU III	100%	0,50	1			MARC Productions inc.
BEC ET MUSEAU IV	100%	6,00	12			TOTAL CRÉATION INC.
ENFER ET CONTRE TOUS (R)	100%	1,00	1			OFFICE NATIONAL DU FILM
ÉPOPÉE EN AMÉRIQUE(R)	100%	6,50	13			PRODUCTION HISTOIRE À VOIR
LE RÊVE D'ALONSO	100%	0,33	1			ALTER CINÉ
UNE RÉVOLUTION TRANQUILLE	100%	2,00	4			PRODUCTION HISTOIRE À VOIR
Sous-total Catégorie 02B Documentaire (R)=REPRISE		17,58	34		96 875	

Émissions prioritaires	Crédit de temps	Durée reçue	Nombre d'épisodes	Coûts	Total	Nom du Producteur
7A Série dramatique						
AVOIR SU...	150%	7,50	10			9034-5026 QUÉBEC INC.
AVOIR SU...(R) I	150%	10,50	14			9034-5026 QUÉBEC INC.
CAUCHEMAR D'AMOUR I	150%	10,50	7			MATCH TV inc.
DIVA I (R)	100%	2,00	2			SOVICOM INC.
EMMA (Épisode 13) I (R)	150%	1,50	1			LES PRODUCTIONS POINT DE MIRE
EMMA I	150%	19,50	13			LES PRODUCTIONS POINT DE MIRE
EMMA II	150%	19,50	13			LES PRODUCTIONS POINT DE MIRE
FORTIER III	150%	12,00	8			9102-4885 QUÉBEC INC.
NIKITA III	150%	4,50	5			
PAPARAZZI (R)	100%	10,00	10			LES PRODUCTIONS PAPARAZZI
TRIBU.COM (Épisode 10) I (R)	150%	1,50	1			SOVIMED INC.
TRIBU.COM II (R) (Épisode 18)	150%	1,50	1			SOVIMED INC.
TRIBU.COM II	150%	25,50	17			SOVIMED INC.
Sous-total Catégorie 07A Série dramatique (R)=REPRISE		126,00	102		6 070 695	

Émissions prioritaires		Crédit de temps	Durée reconnue	Nombre d'épisodes	Coûts	Total	Nom du Producteur
7B Série comique							
HISTOIRES DE FILLES II (R)		100%	9,00	18			MATCH TV inc.
HISTOIRES DE FILLES III (R)		150%	3,75	5			MATCH TV inc.
HISTOIRES DE FILLES III		150%	8,25	11			MATCH TV inc.
HISTOIRES DE FILLES IV		150%	5,25	7			MATCH TV inc.
KMH II (R)		100%	9,00	18			LES PRODUCTIONS VENDÔME
KMH III (R)		150%	3,75	5			LES PRODUCTIONS VENDÔME
KMH IV		150%	13,50	18			LES PRODUCTIONS VENDÔME
SI LA TENDANCE SE MAINTIENT		150%	7,50	5			LES PRODUCTIONS VENDÔME
SPÉCIAL HISTOIRES DE FILLES I (R)		150%	1,50	1			MATCH TV inc.
SPÉCIAL HISTOIRES DE FILLES II		150%	1,50	1			MATCH TV inc.
SPÉCIAL KMH I (R)		150%	1,50	1			LES PRODUCTIONS VENDÔME
SPÉCIAL KMH II		150%	1,50	1			LES PRODUCTIONS VENDÔME

Sous-total Catégorie 07B Série comique (R)=REPRISE			66,00	91		2 856 163	
--	--	--	-------	----	--	-----------	--

Émissions prioritaires		Crédit de temps	Durée reconnue	Nombre d'épisodes	Coûts	Total	Nom du Producteur
7C Mini-série/Long métrage pour la télévision							
BONANNO: L'HISTOIRE D'UN PARRAIN (R)		100%	1,00	3			DISTRIBUTION LA FÊTE INC.
DR LUCILLE: UN RÊVE POUR LA VIE(R)		100%	2,00	1			MOTION INTERNATIONAL IV

Sous-total Catégorie 07C Mini-série/Long métrage pour la télévision (R)=REPRISE			3,00	4		50 790	
---	--	--	------	---	--	--------	--

Émissions prioritaires		Crédit de temps	Durée reconnue	Nombre d'épisodes	Coûts	Total	Nom du Producteur
7F Émissions de sketches comiques, improvisation etc							
CLAUDINE MERCIER II		100%	1,00	1			Management Encore Inc.
LES SAISONS DE CLODINE- SP. BLOOPERS I		100%	0,50	1			GUY CLOUTIER TÉLÉVISION
LES SAISONS DE CLODINE- SP. BLOOPERS I (R)		100%	0,50	1			GUY CLOUTIER TÉLÉVISION
MARIO JEAN II (R)		100%	2,00	2			Management Encore Inc.
MARIO JEAN II		100%	2,00	2			Management Encore Inc.

Sous-total Catégorie 07F Émissions de sketches comiques, improvisations etc (R)=REPRISE			6,00	7		115 000	
---	--	--	------	---	--	---------	--

Émissions prioritaires		Crédit de temps	Durée reconnue	Nombre d'épisodes	Coûts	Total	Nom du Producteur
8A Musique et danse + 50% de prestation							
LA BELLE VIE AVEC PIERRE LALONDE		100%	1,00	1			MUSIMAX
LE NOËL DE ROCH VOISINE (R)		100%	1,00	1			LES PRODUCTIONS J INC.
LES HÉRITIERS DE LA RÉVOLUTION TRANQUILLE(R)		100%	1,00	2			SOGESTALT 2001 INC.

Sous-total Catégorie 08A Musique et danse + de 50% de prestation (R)=REPRISE			3,00	4		27 500	
--	--	--	------	---	--	--------	--

Émissions prioritaires 90 Variété + de 50% de prestation	Crédit de temps	Durée reconnue	Nombre d'épisodes	Coûts		Nom du Producteur
					Total	
CÉLÉBRATION 2002	100%	1,50	1			SERDY VIDEO INC.
DE LALONDE À AUJOURD'HUI	100%	1,00	1			MUSIMAX
GAROU - BÊTE DE SCÈNE	100%	0,50	1			LES PRODUCTIONS J INC.
JUSTE POUR RIRE I (Les meilleurs moments II)	100%	1,00	1			LES DISTRIBUTIONS ROZON
JUSTE POUR RIRE I (Les meilleurs moments I)(R)	100%	1,00	1			LES DISTRIBUTIONS ROZON
JUSTE POUR RIRE II (R)	100%	12,50	13			LES DISTRIBUTIONS ROZON
JUSTE POUR RIRE II	100%	13,00	13			LES DISTRIBUTIONS ROZON
LE GRAND BLOND AVEC UN SHOW SOURNOIS II (R)	100%	5,00	10			ZONE 3-V INC.
LE GRAND BLOND AVEC UN SHOW SOURNOIS II (R)	100%	1,50	1			ZONE 3-V INC.
LE GRAND BLOND AVEC UN SHOW SOURNOIS II	100%	55,50	109			ZONE 3-V INC.
LE GRAND BLOND REÇOIT CÉLINE (R)	100%	1,00	1			ZONE 3-V INC.
LE GRAND BLOND REÇOIT CÉLINE	100%	1,00	1			ZONE 3-V INC.
LE GRAND BLOND... (Best of) II	100%	2,00	4			ZONE 3-V INC.
LES GAGS JUSTE POUR RIRE I (R)	100%	4,00	8			LES DISTRIBUTIONS ROZON
MÉCHANTE SEMAINE I (R)	100%	3,50	7			9067-2841 Québec Inc.
MÉCHANTE SEMAINE I	100%	11,00	22			9067-2841 Québec Inc.
SURPRISE SUR PRISE EN RAPPEL I (R)	100%	3,50	7			PRAM QUÉBEC INC.
SURPRISE SUR PRISE EN RAPPEL I	100%	11,00	22			PRAM QUÉBEC INC.
SURPRISE SUR PRISE I	100%	1,50	1			PRAM QUÉBEC INC.
Sous-total Catégorie 090 Variété + de 50% de prestation (R)=REPRISE		131,00	224		4 613 348	

Groupe TVA
Calcul du temps prioritaire de base : REG
Pour la période du 27 août 2001 au 25 août 2002

Émissions prioritaires REG	Crédit de temps	Durée reconnue	Nombre d'épisodes	Coûts		Nom du Producteur
					Total	
DÉFILÉ DE NUIT(CARNAVAL DE QUÉBEC)(2001-2002) (R)=REPRISE	100%	1,50	1			CFCM-TV
Sous-total Catégorie REG		1,50	1			

Groupe TVA
Calcul du temps prioritaire de base : Productions internes
Pour la période du 27 août 2001 au 25 août 2002

Émissions prioritaires Productions internes	Crédit de temps	Durée reconnue	Nombre d'épisodes	Coûts Total	Nom du Producteur
À LA RECHERCHE DE ROMÉO & JULIETTE (02B)	100%	1,00	1		JPL Productions inc
À LA RECHERCHE DE ROMÉO ET JULIETTE (R)(02B)	100%	1,00	1		JPL Productions inc
HÉPATITE C (02B)	100%	0,50	1		Groupe TVA inc
IL ÉTAIT UNE FOIS MURDOCHVILLE (02B)	100%	0,50	1		Groupe TVA inc
SPÉCIAL LE RETOUR (02B)	100%	1,00	1		JPL Productions inc
SUR LES TRACES DE ROMÉO & JULIETTE (02B)	100%	0,50	1		JPL Productions inc
LE RETOUR V (R)(Épisode 129)(07A)	150%	1,50	1		JPL Productions inc
LE RETOUR V (07A)	150%	1,50	1		JPL Productions inc
LE RETOUR VI (07A)	150%	12,00	8		JPL Productions inc
LES PARFAITS (R) (07A)	150%	3,00	4		JPL Productions inc
LES PARFAITS (07A)	150%	18,00	24		JPL Productions inc
LES POUPÉES RUSSES I (07A)	150%	21,00	14		JPL Productions inc
TÔT OU TARD (22h30) (2000-2001)(MAG)	100%	2,50	5		JPL Productions inc
Productions internes		64,00		1 418 465	

Groupe TVA – Sommaire
Niveau de base – émissions prioritaires (8 heures par semaine)
Pour la période du 27 août 2001 au 25 août 2002

Émissions prioritaires	Durée reconnue 19h00 – 23h00 Heures	Coûts directs (\$)
Total	418,08	15 248 838
Prod. Indépendants	354,08	13 830 373
Productions internes	64,00	1 418 465

- iii) chaque heure d'émission prioritaire originale supplémentaire diffusée au cours de l'exercice et précisant le titre, la catégorie d'émissions, la date de diffusion et la durée de diffusion de chaque émission;

Le tableau suivant fait la liste des 4 émissions qui ont été financées par le budget avantages tangibles. Ainsi, ces 4 émissions représentant 51 heures de programmes ont été financées à même le budget des avantages tangibles pour un montant total de 1 781 401 \$. Les 4 émissions ont été produites par la production indépendante.

Groupe TVA

Calcul du temps prioritaire – Productions financées par l'enveloppe d'avantages tangibles

Pour la période du 27 août 2001 au 25 août 2002

Emissions prioritaires	Crédit de temps	Durée reconnue	Nombre d'épisodes	Coûts	Total	Nom du Producteur
MAX inc. I (07B)	150%	9,00	12			MATCH TV inc.
RBO THE DOCUMENTAIRE (02B)	100%	5,00	5			AMÉRIMAGE SPECTRA inc.
TABOU I (07A)	150%	12,00	8			Productions Tabou inc.
SUCRÉ SALÉ I (R) (MAG)	100%	25,00	50			LA SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PRODUCTION
Productions financées par l'enveloppe d'avantages tangibles		51			1 781 401	

GRUPE TVA - SOMMAIRE

CALCUL DU TEMPS PRIORITAIRE AVEC AVANTAGES TANGIBLES

	DURÉE RECONNUE	TOTAL
Productions indépendantes	354,08 hres	13 830 373
Productions internes	64,00 hres	1 418 465
SOUS-TOTAL	418,08 hres	15 248 838
Productions financées par l'enveloppe avantages tangibles	51 hres	1 781 401
TOTAL	469,08 hres	17 030 239

- iv) la liste des émissions, incluant les émissions à contenus interactifs, produites grâce aux dépenses supplémentaires acceptées au titre d'avantages de cette transaction et pour lesquelles un droit de licence a été payé par un service spécialisé exploité par TVA ou par une société qui lui est liée. Cette liste doit inclure le montant payé par le service spécialisé pour les droits de diffusion de chaque émission;

Aucun droit de licence n'a été payé pour ce type d'émissions au cours de la période en question.

- v) un rapport vérifié, donnant une ventilation détaillée des dépenses supplémentaires à celles devant être engagées par TVA pour respecter les obligations existantes de diffusion de huit heures d'émissions prioritaires par semaine. Ces dépenses supplémentaires doivent excéder les montants établis dans le tableau suivant :

<u>Année</u>	<u>(millions \$)</u>
2001-2002	8,7
2002-2003	8,9
2003-2004	9,0
2004-2005	9,1
2005-2006	9,3
2006-2007	9,4
2007-2008	9,5

Le rapport vérifié est à l'annexe II du présent rapport.

- vi) la liste des émissions produites grâce aux dépenses supplémentaires acceptées au titre d'avantages de cette transaction et pour lesquelles un droit de vente ou de distribution a été payé à TVA ou à une société qui lui est liée. Cette liste doit inclure le montant payé pour chaque émission – net des dépenses de vente raisonnables engagées pour la distribution de telles émissions à des sociétés non affiliées – et une indication de la façon dont ces revenus seront réinvestis dans les émissions prioritaires de TVA;

Il n'y a pas eu de telles ventes au cours de la période.

- vii) la liste des projets financés grâce au fonds indépendant pour le développement de concepts et de scénarios d'émissions prioritaires, ainsi que des émissions produites et des dépenses de développement récupérées pour réinvestissement au fonds;

Pour des raisons de compétitivité, nous demandons au Conseil de traiter les informations suivantes de manière confidentielle : le tableau illustre que TVA a engagé un montant de \$105,000 pour soutenir le développement de cinq projets qui appartiennent tous à la catégorie *Dramatiques*. De ce montant, 16,000 \$ ont été dépensés au 25 août 2002. Le budget pour l'an prochain est de \$225,000

PRODUCTEURS	GENRE	SÉRIES	DATES	MONTANTS

- viii) la liste des émissions dans lesquelles TVA ou toute société qui lui est liée, aurait investi un capital provenant des fonds alloués aux dépenses supplémentaires exigées au titre d'avantages de cette transaction. QMI doit également faire rapport sur tous les profits générés par un tel investissement ainsi que sur la façon dont ces revenus seront réinvestis dans les émissions prioritaires additionnelles de TVA;

TVA n'a pas investi de capital provenant des fonds alloués aux dépenses supplémentaires au cours de la période.

- ix) une indication de toutes les dépenses de TVA ou de toute société qui lui est liée, concernant la promotion de tierces parties au cours de l'année de radiodiffusion 2000-2001, et une preuve que tous les profits escomptés associés à la promotion de ces tierces parties s'ajouteront au niveau de base pour 2000-2001; et

Le personnel du CRTC nous a confirmé que cette exigence ne s'applique pas à TVA.

- x) une description des initiatives en télévision entreprises pour respecter les engagements au titre des avantages et une liste des dépenses associées à chacune d'elles. De plus, le Conseil s'attend à ce que le rapport annuel montre les dépenses de QMI relevant de tous les autres avantages acceptés par le Conseil et mentionnés à la page 42 du Mémoire supplémentaire de TVA qui ne sont pas compris dans les exigences de rapport énoncées ci-dessus.

1. Avantages à l'écran

Le tableau suivant résume toutes les initiatives qui ont été prises pour respecter les engagements relatifs aux avantages à l'écran.

	Total 7 ans	Dépenses 2001-2002
Émissions prioritaires et jeunesse	42 400 000 \$	1 781 401 \$
Développement de concepts et de scénarios	1 500 000 \$	16 000
Développement de contenus interactifs	1 500 000 \$	-
Sous-titrage pour malentendants	500 000 \$	180 507 \$
TOTAL	45 900 000 \$	1 977 908 \$

2. Formation, recherche et support

Comme l'illustre le tableau suivant, TVA s'est engagé, au nom de Quebecor Média envers la plupart de ses partenaires, à réaliser les projets décrits dans la Demande de transfert du contrôle des entreprises Vidéotron ltée et Groupe TVA inc. à Quebecor inc. soumis au CRTC. Pour résumer, une enveloppe de 3 M \$, répartie sur 7 ans, est mise à la disposition de partenaires variés, pour la réalisation de projets qui ne sont pas liés directement à l'antenne, ce que nous identifions communément comme des avantages tangibles hors écran.

Seulement deux engagements n'ont pas été confirmés. Le premier est le support au programme de Banff. Nous avons demandé à HEC de considérer l'hypothèse d'intégrer les objectifs de formation de leurs programmes et ceux poursuivis par le Festival de Banff, notamment en favorisant la participation d'étudiants et de stagiaires aux ateliers de Banff.

En ce qui concerne le projet du consortium Concordia UQAM représenté par EXAGRAM, les discussions n'ont pas permis, à ce jour, de définir avec suffisamment de précision les projets de recherches auxquels TVA-QMI pourraient s'associer.

Enfin, l'engagement formel des dépenses pour la formation de francophones hors Québec est en attente d'une recommandation de l'INIS et d'une entente avec Téléfilm Canada. TVA a, en effet, confié à l'INIS, le mandat de fixer les termes de cette collaboration afin de répondre au mieux aux besoins en formation des francophones hors Québec.

	Total 7 ans	Engagements 2001-2002	Etat d'avancement
INIS – Formation TV Atelier perfectionné Fonds de bourse Quebecor	150 000 \$ 125 000 \$ 50 000 \$	21 400 \$ 18 000 \$ 7 200 \$	Engagement confirmé le 22 août 2002.
Programme de formation de cadres en audiovisuel HEC	1 025 000 \$	146 429 \$	Engagement confirmé le 11 juillet 2002. HEC doit nous fournir une proposition de Cursus Scolaire.
Support au programme de BANFF	200 000 \$	28 571 \$	Discussions en cours avec les responsables de HEC.
Formation de français hors Québec	275 000 \$	39 286 \$	Engagement confirmé le 22 août. Proposition transmise à l'INIS et Téléfilm Canada de déterminer le programme approprié.
Youth E-mage	200 000 \$	25 000 \$ *	Engagement confirmé le 1 ^{er} mai 2002
Concordia – UQAM	250 000 \$	- \$	Discussions en cours.
Centre de recherche en droit public- Université de Montréal	200 000 \$	28 600 \$	Engagement confirmé le 22 août 2002.
Droits d'auteurs (UDA)	200 000 \$	37 559 \$ *	Rapport d'une première recherche complété. Discussions en cours pour la suite avec UDA.
Support au conseil de presse	100 000 \$	14 285 \$ *	Engagement confirmé.
Cinémathèque	225 000 \$	30 000 \$	Engagement confirmé le 8 août 2002.
TOTAL	3 M \$	396 330 \$	
	Dépenses effectuées*	76 844 \$	

3 Autres engagements de Quebecor Media

Quebecor Media s'est engagé à réserver 10% des fonds consacrés aux émissions prioritaires et jeunesse (soit 4,24 M \$ sur sept ans) à des créateurs et des entreprises de production hors Québec. Également, de leur réserver 20% de l'enveloppe consacrée aux fonds de développement de concepts, scénarios et de contenus interactifs, soit 600 000 \$ sur sept ans.

TVA a convenu avec le comité indépendant d'élaborer une stratégie et un plan d'action qui permettraient de remplir cet engagement avec efficacité.

TVA et le comité souhaitent identifier des projets porteurs et éviter un effet de saupoudrage qu'entraînerait une répartition mécanique des sommes sur 7 ans.

ANNEXE I
ÉMISSIONS PRIORITAIRES
DATES ET DURÉE DE DIFFUSION

**PRODUCTIONS DU
SECTEUR INDÉPENDANT
DATES ET DURÉE DE DIFFUSION**

<u>Émissions prioritaires</u> <u>(Secteur indépendant)</u>	<u>Date et jour de diffusion</u>	<u>Heure de diffusion</u>
<u>Catégorie 2B documentaire</u>		
5 pieds 2, 80 000 Lbs	28 avril 2002 – Dimanche	22H15 @ 23H15
AVIATURE	1 ^{er} avril 2002 – Lundi	22H30 @ 23H30
BEC et MUSEAU III	28 août 2001 – Mardi	19H00 @ 19H30
BEC et MUSEAU IV	5 juin 2002 au 21 août 2002- Mercredi	19H30 @ 20H00
ENFER et CONTRE TOUS (R)	30 juin 2002 – Dimanche	22H00 @ 23H00
ÉPOPÉE EN AMÉRIQUE (R)	10 et 17 décembre 2001–Lundi	22H30 @ 23H00
	11 et 18 décembre 2001–Mardi	22H30 @ 23H00
	12 et 19 décembre 2001– Mercredi	22H30 @ 23H00
	13 et 20 décembre 2001–Jeudi	22H30 @ 23H00
	7 janvier 2002 – Lundi	22H30 @ 23H00
	8 janvier 2002 – Mardi	22H30 @ 23H00
	9 janvier 2002 – Mercredi	22H30 @ 23H00
	10 janvier 2002 – Jeudi	22H30 @ 23H00
11 janvier 2002 – Vendredi	22H30 @ 23H00	
LE RÊVE D'ALONSO	27 décembre 2001- Jeudi	22H40 @ 23H40
UNE RÉVOLUTION TRANQUILLE	14 janvier 2002 - Lundi	22H30 @ 23H30
	15 janvier 2002 – Mardi	22H30 @ 23H30
	16 janvier 2002 – Mercredi	22H30 @ 23H30
	17 janvier 2002 – Jeudi	22H30 @ 23H30

Le sigle (R) signifie reprise

<u>Émissions prioritaires</u> <u>(Secteur indépendant)</u>	<u>Date et jour de diffusion</u>	<u>Heure de diffusion</u>
<u>Catégorie 7A Série dramatique</u> <u>(suite)</u>		
TRIBU.COM (Épisode 10) I (R)	25 septembre 2001 - Mardi	21H00 @ 22H00
TRIBU.COM II (R) (épisode 18)	29 janvier 2002 - Mardi	21H00 @ 22H00
TRIBU.COM II	2-9-16-23-30 octobre 2001-Mardi 6-13-20 novembre 2001-Mardi 5-12-19-26 février 2002 -Mardi 5-12-19-26 mars 2002 - Mardi 2 avril 2002 - Mardi	21H00 @ 22H00 21H00 @ 22H00 21H00 @ 22H00 21H00 @ 22H00 21H00 @ 22H00
<u>Catégorie 7B Série comique</u>		
HISTORE DE FILLES II (R)	18 septembre 2001 - Mardi 27 novembre 2001 - Mardi 4-11 décembre 2001 - Mardi 8-15-22-29 janvier 2002-Mardi 9-16-23-30 avril 2002 - Mardi 7-14-21-28 mai 2002 - Mardi 4-11 juin 2002 - Mardi	20H00 @ 20H30 20H00 @ 20H30 20H00 @ 20H30 20H00 @ 20H30 20H00 @ 20H30 20H00 @ 20H30 20H00 @ 20H30
HISTORE DE FILLES III (R)	18-25 juin 2002 - Mardi 2-9-16 juillet 2002 - Mardi	20H00 @ 20H30 20H00 @ 20H30
HISTOIRE DE FILLES III	25 septembre 2001 - Mardi 2-9-16-23-30 octobre 2001-Mardi 6-13-20 novembre 2001-Mardi 5-12 février 2002 - Mardi	20H00 @ 20H30 20H00 @ 20H30 20H00 @ 20H30 20H00 @ 20H30
HISTOIRE DE FILLES IV	19 février 2002 au 2 avril 2002 - Mardi	20H00 @ 20H30
KM/H II (R)	18 septembre 2001 - Mardi 27 novembre 2001 - Mardi 4-11 décembre 2001 - Mardi 8-15-22-29 janvier 2002-Mardi 9-16-23-30 avril 2002 - Mardi 7-14-21-28 mai 2002 - Mardi 4-11 juin 2002 - Mardi	20H30 @ 21H00 20H30 @ 21H00 20H30 @ 21H00 20H30 @ 21H00 20H30 @ 21H00 20H30 @ 21H00 20H30 @ 21H00

Le sigle (R) signifie reprise

Émissions prioritaires
(Secteur indépendant)

Date et jour de diffusion

Heure de diffusion

Catégorie 7B Série comique
(suite)

KM/H III (R)	18-25 juin 2002 -	Mardi	20H30 @ 21H00
	2-9-16 juillet 2002 -	Mardi	20H30 @ 21H00
KM/H IV	25 septembre 2001 -	Mardi	20H30 @ 21H00
	2-9-16-23-30 octobre 2001-	Mardi	20H30 @ 21H00
	6-13-20 novembre 2001-	Mardi	20H30 @ 21H00
	5-12-19-26 février 2002 -	Mardi	20H30 @ 21H00
	5-12-19-26 mars 2002 -	Mardi	20H30 @ 21H00
2 avril 2002 -	Mardi	20H30 @ 21H00	
SI LA TENDANCE SE MAINTIENT	18-25 octobre 2001 -	Jeudi	21H00 @ 22H00
	1-8-15 novembre 2001-	Jeudi	21H00 @ 22H00
SPÉCIAL HISTOIRE DE FILLES I (R)	14 juillet 2002 -	Dimanche	20H00 @ 21H00
SPÉCIAL HISTOIRES DE FILLES II	21 octobre 2001 -	Dimanche	20H00 @ 21H00
SPÉCIAL KM/H I (R)	14 avril 2002 -	Dimanche	19H30 @ 20H30
SPÉCIAL KM/H II	11 novembre 2001 -	Dimanche	20H00 @ 21H00
<u>Catégorie 7C Mini-série/Long métrage pour la télévision</u>			
BONANNO, L'HISTOIRE D'UN PARRAIN (R)	2 janvier 2002 -	Mercredi	22H40 @ 00H40
	3 janvier 2002 -	Jeudi	22H40 @ 00H40
	4 janvier 2002 -	Vendredi	22H40 @ 00H40
DR LUCILLE; UN RÊVE POUR LA VIE (R)	6 janvier 2002 -	Dimanche	20H45 @ 22H45
<u>Catégorie 7F Émissions de sketches comiques, improvisation, etc</u>			
CLAUDINE MERCIER II	11 mars 2002 -	Lundi	21H00 @ 22H00
LES SAISONS DE CLODINE – SP Bloopers I (R)	25 juin 2002 -	Mardi	21H30 @ 22H00

Le sigle (R) signifie reprise

Émissions prioritaires
(Secteur indépendant)

Date et jour de diffusion

Heure de diffusion

Catégorie 7F Émissions de
sketches comiques,
improvisation, etc (suite)

MARIO JEAN II (R)	9-16 juillet 2002 -	Mardi	21H00 @ 22H00
MARIO JEAN II	25 février 2002 - 4 mars 2002 -	Lundi Lundi	21H00 @ 22H00 21H00 @ 22H00

Catégorie 8A Musique et danse
+ de 50% de prestation

LA BELLE VIE AVEC PIERRE LALONDE	31 décembre 2001 -	Lundi	20H30 @ 21H30
LE NOËL DE ROCH VOISINE (R)	9 décembre 2001 -	Dimanche	19H00 @ 20H00
LES HÉRITIERS DE LA RÉVOLUTION TRANQUILLE (R)	5 septembre 2001 - 6 septembre 2001 -	Mercredi Jeudi	22H30 @ 23H30 22H30 @ 23H30

Catégorie 90 Variété + de 50%
de prestation

CÉLÉBRATION 2002	13 janvier 2002 -	Dimanche	19H00 @ 20H30
DE LALONDE À AUJOURD'HUI	18 septembre 2001 -	Mardi	21H00 @ 22H00
GAROU – BÊTE DE SCÈNE	17 septembre 2001 -	Lundi	19H00 @ 19H30
JUSTE POUR RIRE I (Les meilleurs moments II)	9 septembre 2001 -	Dimanche	19H00 @ 20H00
JUSTE POUR RIRE I (Les meilleurs moments II) (R)	5 mai 2002 -	Dimanche	19H00 @ 20H00
JUSTE POUR RIRE II	16-23-30 septembre 2001 - 7-14-21-28 octobre 2001 - 28 octobre 2001 - 4-11-18-25 novembre 2001 -	Dimanche Dimanche Dimanche Dimanche	19H00 @ 20H00 19H00 @ 20H00 20H00 @ 21H00
Le sigle (R) signifie <u>reprise</u>	3 mars 2002 -	Dimanche Dimanche	19H00 @ 20H00 19H30 @ 20H30

Émissions prioritaires
(Secteur indépendant)

22

Date et jour de diffusion

Heure de diffusion

Catégorie 90 Variétés + de 50%
de prestation

JUSTE POUR RIRE II (R)	18-25 mars 2002 -	Lundi	21H00 @ 22H00
	28 avril 2002 -	Dimanche	19H00 @ 20H00
	12-19-26 mai 2002 -	Dimanche	19H00 @ 20H00
	9 juin 2002 -	Dimanche	18H30 @ 19H30
	16 juin 2002 -	Dimanche	19H00 @ 20H00
	23 juin 2002 -	Dimanche	20H00 @ 21H00
	30 juin 2002 -	Dimanche	19H00 @ 20H00
LE GRAND BLOND AVEC UN SHOW SOURNOIS II (R)	7-14-21 juillet 2002 -	Dimanche	19H00 @ 20H00
	6 décembre 2001 -	Jeudi	22H30 @ 23H30
	2 avril 2002 -	Mardi	22H30 @ 23H30
	20-27 mai 2002 -	Lundi	22H30 @ 23H30
	21-28 mai 2002 -	Mardi	22H30 @ 23H30
	22-29 mai 2002 -	Mercredi	22H30 @ 23H30
	23-30 mai 2002 -	Jeudi	22H30 @ 23H30
1 ^{er} janvier 2002 -	Mardi	20H30 @ 22H00	
LE GRAND BLOND AVEC UN SHOW SOURNOIS II	17 au 27 septembre 2001 – du Lundi au Jeudi (8 émissions)		22H30 @ 23H30
	1-2-3-4- octobre 2001– Lundi au Jeudi		22H30 @ 23H30
	9-10-11 octobre 2001- Mardi au Jeudi		22H30 @ 23H30
	15 octobre 2001 au 29 novembre 2001- Lundi au Jeudi (28 émissions)		22H30 @ 23H30
	3-4-5- décembre 2001- Lundi au Mercredi		22H30 @ 23H30
	21 janvier 2002 au 28 mars 2002 - Lundi au Jeudi (40 émissions)		22H30 @ 23H30
	3-4- avril 2002 - Mercredi et Jeudi		22H30 @ 23H30
	8 avril 2002 au 9 mai 2002 – Lundi au Jeudi (20 émissions)		22H30 @ 23H30
	31 décembre 2001 -	Lundi	21H30 @ 23H00

Le sigle (R) signifie reprise

**Émissions prioritaires
(Secteur indépendant)**

23

Date et jour de diffusion

Heure de diffusion

**Catégorie 90 Variétés + de 50%
de prestation**

LE GRAND BLOND RECOIT CÉLINE (R)	23 juin 2002 -	Dimanche	19H00 @ 20H00
LE GRAND BLOND REÇOIT CÉLINE	21 avril 2002 -	Dimanche	19H30 @ 20H30
LE GRAND BLOND ... (BEST OF) II	13-14-15-16 mai 2002 - du Lundi au Jeudi		22H30 @ 23H30
LES GAGS JUSTE POUR RIRE I (R)	3-10-17-24-31 juillet 2002 - 7-14-21 août 2002 -	Mercredi Mercredi	19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30
MÉCHANTE SEMAINE I (R)	10 décembre 2001 - 10-17-24 janvier 2002 - 25 avril 2002 - 2-9 mai 2002	Lundi Jeudi Jeudi Jeudi	19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30
MÉCHANTE SEMAINE I	24 septembre 2001 - 1-8-15-22-29 octobre 2001 - 5-19-26 novembre 2001 - 3 décembre 2001 - 31 janvier 2002 - 7-14-21-28 février 2002 - 7-14-21-28 mars 2002 - 4-11-18 avril 2002 -	Lundi Lundi Lundi Lundi Jeudi Jeudi Jeudi	19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30
SURPRISE SUR PRISE EN RAPPEL I (R)	13 décembre 2001 - 10-17-24 janvier 2002 - 25 avril 2002 - 2-9 mai 2002 -	Jeudi Jeudi Jeudi Jeudi	19H30 @ 20H00 19H30 @ 20H00 19H30 @ 20H00 19H30 @ 20H00
SURPRISE SUR PRISE EN RAPPEL I	27 septembre 2001 au 6 décembre 2001 - (11 émissions) 31 janvier 2002 - 7-21-28 février 2002 - 7-14-21-28 mars 2002 - 4-11-18 avril 2002 -	Jeudi Jeudi Jeudi Jeudi Jeudi	19H30 @ 20H00 19H30 @ 20H00 19H30 @ 20H00 19H30 @ 20H00 19H30 @ 20H00
SURPRISE SUR PRISE I	24 mars 2002 -	Dimanche	19H00 @ 20H30

Le sigle (R) signifie reprise

PRODUCTIONS INTERNES
DATES ET DURÉE DE DIFFUSION

Émissions prioritaires
(Productions internes)

Date et jour de diffusion

Heure de diffusion

Catégorie 2B Documentaire

A LA RECHERCHE DE ROMÉO & JULIETTE	24 février 2002 -	Dimanche	20H00 @ 21H00
A LA RECHERCHE DE ROMÉO & JULIETTE ®	16 avril 2002 -	Mardi	21H00 @ 22H00
HÉPATITE C	26 mai 2002 -	Dimanche	22H15 @ 22H45
IL ÉTAIT UNE FOIS MURDOCHVILLE	15 mai 2002 -	Mercredi	19H30 @ 20H00
SPÉCIAL LE RETOUR	18 novembre 2001 -	Dimanche	20H00 @ 21H00
SUR LES TRACES DE ROMÉO & JULIETTE	25 juin 2002 -	Mardi	21H00 @ 21H30

Catégorie 7A Série dramatique

LE RETOUR V ® (Épisode 129)	19 septembre 2001 -	Mercredi	20H00 @ 21H00
LE RETOUR V	26 septembre 2001 -	Mercredi	20H00 @ 21H00
LE RETOUR VI	3 octobre 2001 au 21 novembre 2001 -	Mercredi (8 émissions)	20H00 @ 21H00
LES PARFAITS ®	27 novembre 2001 - 8-15-22 janvier 2002 -	Mardi Mardi	19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30
LES PARFAITS	18-25 septembre 2001 - 2-9-16-23-30 octobre 2001 - 6-13-20 novembre 2001 - 29 janvier 2002 - 5 février 2002 au 30 avril 2002 -	Mardi Mardi Mardi Mardi Mardi	19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30 19H00 @ 19H30
		(13 émissions)	

Le sigle ® signifie reprise

Émissions prioritaires
(Productions internes)

Catégorie 7A Série dramatique
(suite)

	<u>Date et jour de diffusion</u>	<u>Heure de diffusion</u>
LES POUPÉES RUSSES I	9 janvier 2002 - Mercredi	20H00 @ 21H00
	9 janvier 2002 - Mercredi	21H00 @ 22H00
	16-23-30 janvier 2002 - Mercredi	20H00 @ 21H00
	6-13-20-27 février 2002-Mercredi	20H00 @ 21H00
	6-13-20-27 mars 2002 -Mercredi	20H00 @ 21H00
	3 avril 2002 - Mercredi	20H00 @ 21H00

Émissions prioritaires

TOT OU TARD (22H30) (2000-2001)	27 août 2001 - Lundi	22H30 @ 23H00
	28 août 2001 - Mardi	22H30 @ 23H00
	29 août 2001 - Mercredi	22H30 @ 23H00
	30 août 2001 - Jeudi	22H30 @ 23H00
	31 août 2001 - Vendredi	22H30 @ 23H00

Catégorie Région

DÉFILÉ DE NUIT (Carnaval de Québec) (2002-2002)	9 février 2002 - Samedi	18H30 @ 20H30
---	-------------------------	---------------

Émissions prioritaires
(Productions internes)

Date et jour de diffusion

Heure de diffusion

Catégorie 7A Série dramatique
(suite)

LES POUPÉES RUSSES I

9 janvier 2002 -	Mercredi	20H00 @ 21H00
9 janvier 2002 -	Mercredi	21H00 @ 22H00
16-23-30 janvier 2002 -	Mercredi	20H00 @ 21H00
6-13-20-27 février 2002-	Mercredi	20H00 @ 21H00
6-13-20-27 mars 2002 -	Mercredi	20H00 @ 21H00
3 avril 2002 -	Mercredi	20H00 @ 21H00

Émissions prioritaires

TOT OU TARD (22H30)
(2000-2001)

27 août 2001 -	Lundi	22H30 @ 23H00
28 août 2001 -	Mardi	22H30 @ 23H00
29 août 2001 -	Mercredi	22H30 @ 23H00
30 août 2001 -	Jeudi	22H30 @ 23H00
31 août 2001 -	Vendredi	22H30 @ 23H00

Catégorie Région

DÉFILÉ DE NUIT (Carnaval de
Québec) (2002-2002)

9 février 2002 -	Samedi	18H30 @ 20H30
------------------	--------	---------------

Émissions prioritaires
Avantages tangibles

Catégorie 7B Série Comique

	<u>Date et jour de diffusion</u>	<u>Heure de diffusion</u>
MAX INC. I	19-26 février 2002 - Mardi	19H30 @ 20H00
	5-12-19-26 mars 2002 - Mardi	19H30 @ 20H00
	2-9-16-23-30 avril 2002-Mardi	19H30 @ 20H00
	7 mai 2002 - Mardi	19H30 @ 20H00
RBO The documentaire	22-29 octobre 2001 - Lundi	21H00 @ 22H00
	5-12-19 novembre 2001-Lundi	21H00 @ 22H00
TABOU I	28 février 2002 - Jeudi	20H00 @ 21H00
	7-14-21-28 mars 2002 - Jeudi	20H00 @ 21H00
	4-11-18 avril 2002 - Jeudi	20H00 @ 21H00
SUCRÉ SALÉ	3 au 7 juin 2002 – Lundi au Vendredi	22H30 @ 23H00
	10 au 14 juin 2002-Lundi au Vendredi	22H30 @ 23H00
	17 au 21 juin 2002–Lundi au Vendredi	22H30 @ 23H00
	24 au 28 juin 2002–Lundi au Vendredi	22H30 @ 23H00
	1 au 5 juillet 2002– Lundi au Vendredi	22H30 @ 23H00
	22 au 26 juillet 2002-Lundi au Vendredi	22H30 @ 23H00
	29-30-31 juillet 2002 et 1-2 août 2002 - Lundi au Vendredi	22H30 @ 23H00
	5 au 9 août 2002 - Lundi au Vendredi	22H30 @ 23H00
	12 au 16 août 2002-Lundi au Vendredi	22H30 @ 23H00
	19 au 23 août 2002-Lundi au Vendredi	22H30 @ 23H00

ANNEXE II
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
SUR LES AVANTAGES TANGIBLES
ANNÉE 2002 - 2002



KPMG s.r.l.
Comptables agréés
Bureau 1900
2000, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3H8

Téléphone (514) 840-2100
Téléefax (514) 840-2187
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de Quebecor Media Inc. et au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Nous avons procédé à une vérification visant à déterminer si pour la période du 27 août 2001 au 25 août 2002, Groupe TVA Inc. s'était conformé aux critères définis par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes concernant les avantages tangibles dans sa décision CRTC 2001-384. La responsabilité du respect des critères définis dans la décision CRTC 2001-384 incombe à la direction de Groupe TVA Inc. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le respect de ces critères en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que Groupe TVA Inc. a respecté les critères définis par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes dans sa décision CRTC 2001-384. Ce type de vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui du respect des critères en cause, ainsi que l'évaluation, le cas échéant, des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction.

À notre avis, pour la période du 27 août 2001 au 25 août 2002, Groupe TVA Inc. s'est conformé, à tous les égards importants, aux critères définis par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes dans sa décision CRTC 2001-384.

KPMG d. r. l.

Comptables agréés

Montréal, Canada
Le 29 novembre 2002



ANNEXE III

COMPTE RENDU DU COMITÉ INDÉPENDANT

COMPTE RENDU

Comité indépendant avantages tangibles.

Le comité est composé de :

- René Bourdages (vice président principal, diffusion et exploitation, Groupe TVA).
- Sophie Pellerin (vice-présidente aux programmes, Groupe TVA).
- Gilbert Paquette (directeur conseil, Léger marketing).
- Louis Paquin (président, Alliance des producteurs francophones du Canada).
- Jean Bissonnette (concepteur, scénariste, producteur).

Il est présidé par :

- Gilbert Paquette

Pierre Lampron (président, Les Films TVA). Agit à titre de secrétaire du comité.

Compte rendu

Le comité s'est réuni à deux reprises au cours de la période.

Il a pris connaissance des éléments d'information relatifs aux dépenses engagées par TVA au cours de l'année 2001-2002 pour satisfaire aux exigences de base du CRTC concernant les programmes prioritaires diffusés pendant la période de 19H à 23H. Le comité a ainsi pu constater avec une grande satisfaction que les coûts vérifiés pour la diffusion de ces programmes représentent des dépenses de 15,2 millions \$, dont 13,8 millions \$ en faveur de la production indépendante.

Le comité a pris connaissance des projets financés à même le budget avantages tangibles et constaté que les 4 émissions proposées, représentant 51 heures de programmation diffusées entre 19H et 23H, correspondent bien aux catégories définies par le CRTC. Les caractéristiques propres à chacun de ces programmes justifient qu'elles aient été financées à même le budget avantages tangibles.

Le comité a également constaté que les avantages tangibles ont permis à TVA de soutenir le développement de nouveaux projets et a pris note de l'engagement de TVA de consacrer plus de ressources pour la réalisation de cet engagement en 2002-2003.

Compte rendu (suite)

En ce qui concerne les obligations relatives aux francophones hors Québec, le comité a convenu de la nécessité d'élaborer un plan d'action afin de mieux répondre aux exigences de cette obligation et aux besoins de TVA. M Louis Paquin collaborera avec les responsables de la programmation de TVA pour l'élaboration de ce plan d'action.

Le comité a débuté l'évaluation des projets pour 2002-2003 et est confiant que le budget d'engagement de dépenses de 8 M \$ sera respecté et que TVA pourra satisfaire à l'ensemble des exigences du CRTC eu égard aux avantages tangibles à l'écran.



Gilbert Paquette
Le président du comité